

## UN NOUVEAU GUIDE POUR RÉDUIRE LES ACCIDENTS TECHNOLOGIQUES MAJEURS AU QUÉBEC

Montréal, le 8 juin 2017 – Le Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs (CRAIM) lance aujourd’hui la 7<sup>e</sup> édition de son guide de gestion des risques, un document de référence pour le développement de processus et d’outils performants à une gestion responsable des risques liés à la production, au transport et à l’utilisation de substances dangereuses.

Ce guide, qui s’adresse particulièrement aux PME et aux municipalités québécoises, propose une mise à jour des pratiques de gestion des risques et un outil de référence en matière de gestion rigoureuse, responsable et concertée des risques liés aux substances dangereuses dans un contexte de développement durable.

« Le risque et l’acceptabilité du risque sont des notions qui sont très subjectives qui s’appuient sur les expériences et les connaissances de chaque individu. C’est pourquoi, au CRAIM, nous croyons qu’il est important d’avoir des outils qui font appel aux plus récents développements scientifiques et à un processus rigoureux afin de favoriser un dialogue constructif entre les parties prenantes », a déclaré le président du CRAIM, M. Dimitri Tsingakis, ing. M.Sc.A.

La préparation de ce guide a réuni de nombreux experts qui se sont consacrés bénévolement à rédiger ce document. Plusieurs de ces experts dans la gestion des risques cumulent plus de 25 ans d’expérience dans le domaine. Dans cette nouvelle version, la prévention des risques a été profondément améliorée.

### À propos du CRAIM

Depuis 20 ans, le CRAIM est la référence en matière de gestion des risques majeurs au Québec. Il s’est donné comme mission de développer des processus et des outils rigoureux qui permettent une gestion responsable des risques liés aux substances dangereuses ; de promouvoir et soutenir une culture de gestion concertée des risques impliquant des substances dangereuses entre toutes les parties prenantes concernées ; et de favoriser avec les parties prenantes, la réduction des risques d’accidents technologiques majeurs par la mise en place de mesures de prévention, de préparation, d’intervention et de rétablissement.

- 30-

Source: Dimitri Tsingakis  
Président  
Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs (CRAIM)  
Tel. : (514) 212-6323  
[dimitri@craim.ca](mailto:dimitri@craim.ca)